

SOCOTEC | URBYCOM

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Commune de Blaru

Annexe au formulaire d'examen au cas par cas

Auto-évaluation

Approuvé le :	06 novembre 2025

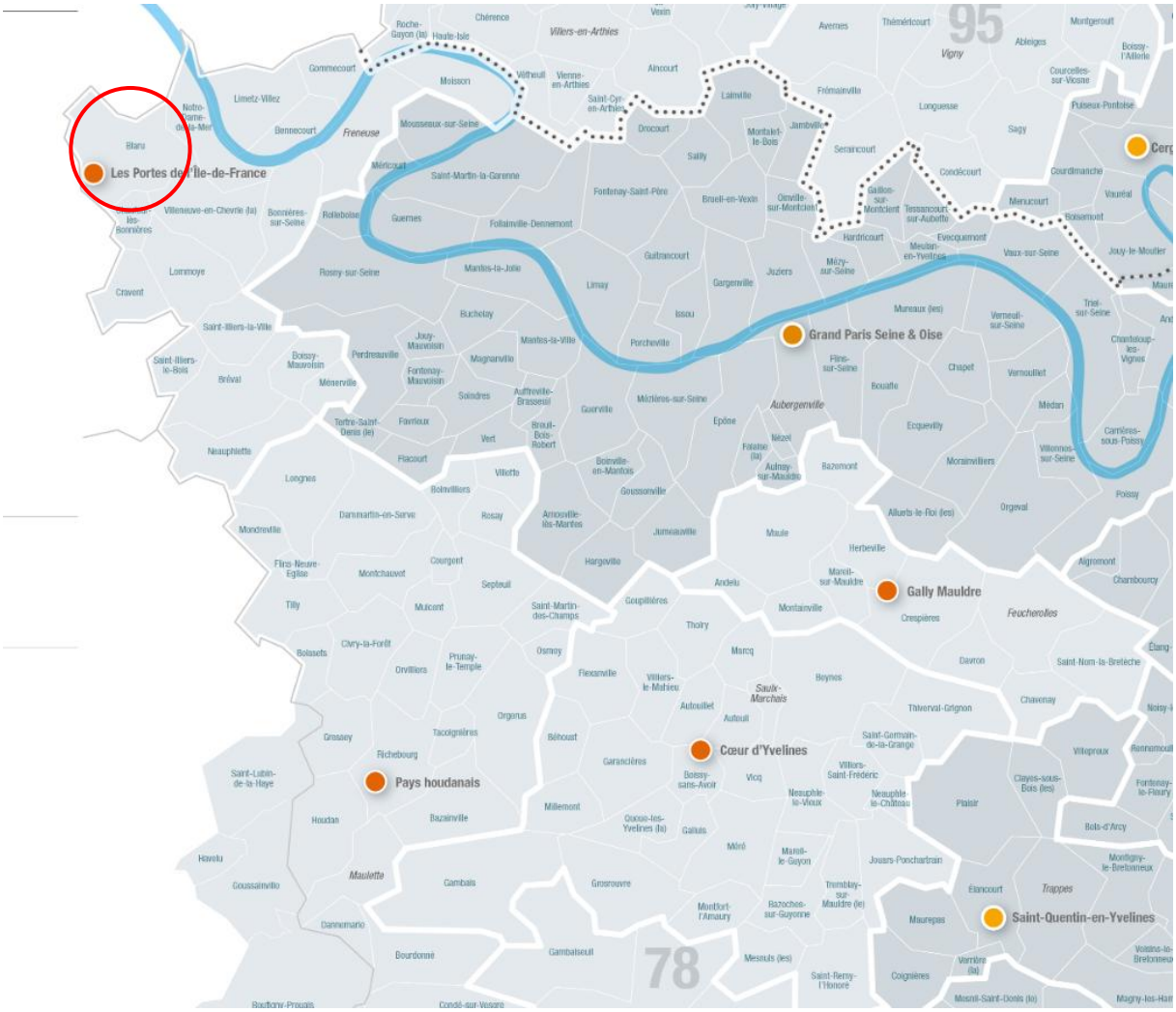
Auto-évaluation

La commune de Blaru est située en région Ile-de-France, au nord-ouest du département des Yvelines. Elle appartient au canton de Bonnières-sur-Seine et à l'arrondissement de Mantes-la-Jolie, située à environ 23 km à l'est. Outre celle-ci, les autres villes importantes les plus proches sont Pacy-sur-Eure (Eure) et Dreux (Eure-et-Loir), respectivement situées à environ 10 km et 40 km au sud-ouest de Blaru.

Blaru est une commune d'une superficie de 14,8 km² pour une population totale de 889 habitants en 2021, aux dernières données INSEE, soit une densité de 59,9 hab./km².

Elle fait partie de la zone d'emploi de Mantes-la-Jolie, du bassin de vie de Vernon et de l'aire urbaine de Paris. Blaru est une commune appartenant à la couronne d'un grand pôle.

Blaru appartient à la Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France.



Source : Extrait de la carte « Les Intercommunalités en Ile-de-France (2025) », L'Institut Paris Région

Localisation de la commune

Par cette procédure, il s'agit de :

- **Ajouter des bâtiments à la liste de ceux pouvant changer de destination sur la commune de Blaru**

Ces modifications concourent à la réalisation d'une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune conformément aux articles **L.153-36 et L.153-45 du Code de l'urbanisme**.

Le tableau suivant résume les incidences du projet sur l'environnement :

	Description du type d'incidences	Estimation de l'ampleur des incidences
Impact sur l'assainissement	Aucune incidence	Cette procédure n'a pas pour objet d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Aucun impact n'est attendu sur l'assainissement et la ressource en eau.
Impact sur la ressource en eau potable		
Impact sur le paysage	Aucune incidence	Aucun impact n'est attendu sur les secteurs concernés par la présente procédure. En effet, le changement de destination de bâtiments sur le territoire de Blaru n'emporte aucun impact spécifique.
Impact sur l'imperméabilisation des sols	Aucune incidence	Cette procédure n'a pas pour objet d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Aucun impact n'est donc attendu sur le secteur faisant l'objet de la procédure.
Impact sur les milieux naturels	Aucune incidence	Cette procédure n'a pas pour objet d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Aucun impact n'est donc attendu sur les milieux naturels. La zone est tout de même concernée par la présence d'une ZNIEFF de type II. Aucun élément de type SRCE ou TVB n'est localisé sur le secteur de projet ou à proximité immédiate de ce dernier.
Impact sur les milieux agricoles	Aucune incidence	Aucun impact n'est attendu sur les milieux agricoles selon les données de 2023 du Registre Parcellaire Graphique.

Prise en compte des risques	Aucune incidence	Cette procédure n'a pas pour objet d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Le secteur de projet est concerné par un risque moyen de retrait/gonflement des argiles. Le secteur n'est concerné par un risque d'inondation de caves. Par ailleurs, aucune installation classée pour la protection de l'environnement de type SEVESO n'est présente sur le territoire communal.
Impact sur le réseau transports collectifs et les déplacements	Aucune incidence	Aucun impact supplémentaire ne sera observé par rapport à ce qui été initialement prévu au sein du PLU opposable.
Impact sur les consommations en énergie		
Impact sur les émissions de CO2		

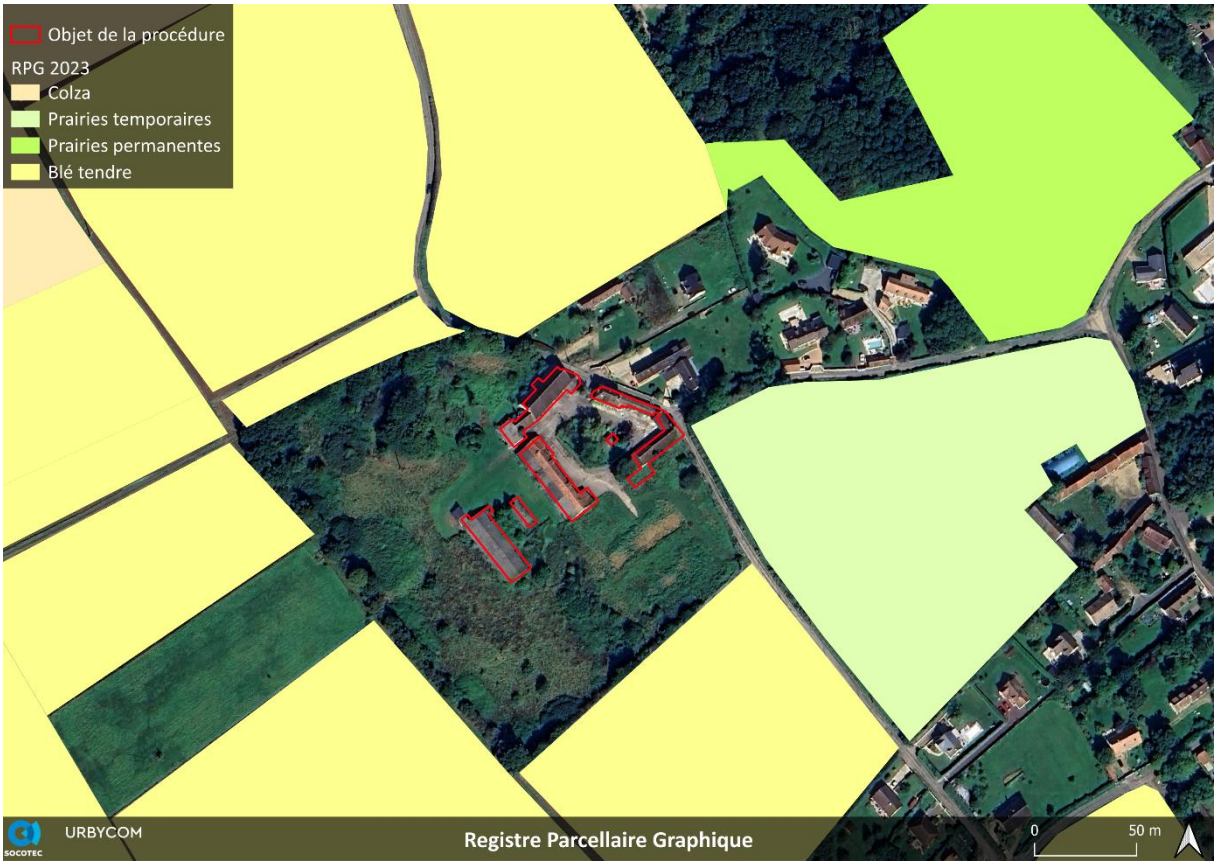
Compte tenu de ces éléments, l'évaluation environnementale n'est pas nécessaire dès lors que les changements et impacts estimés sur l'environnement sont mineurs par rapport à ce qui était prévu initialement.



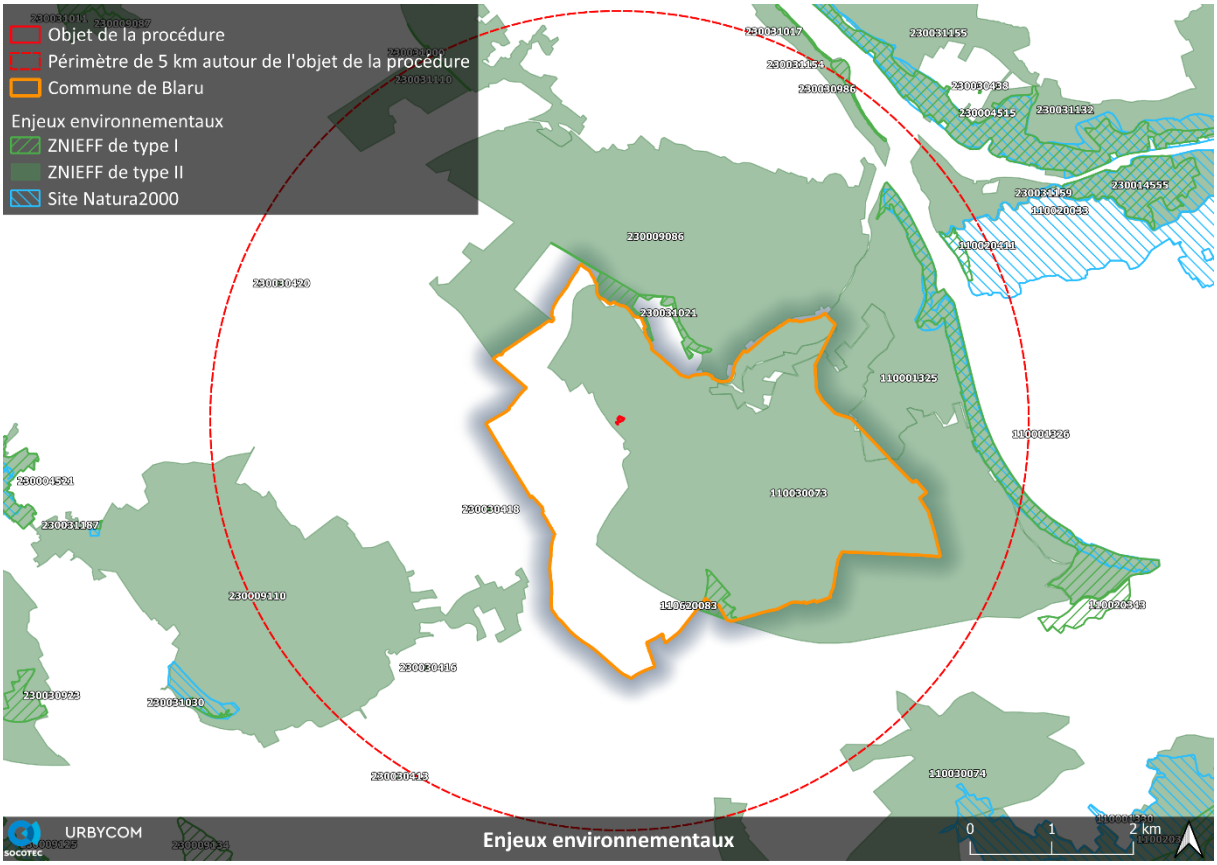
Source : Cartographie Urbycom



Source : Cartographie Urbycom



Source : Cartographie Urbycom



Source : Cartographie Urbycom